



1
Jours

Le licenciement économique - Réglementation

dans RESSOURCES HUMAINES - LICENCIEMENT / Réf : JUR-RELI-1

Objectifs de la formation

- Identifier les clauses d'un licenciement économique
- Examiner les enjeux d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)
- Gérer les modalités pour l'entreprise afin de limiter les risques de contentieux

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Matin

1. Gérer le licenciement économique

- Consultation préalable des représentants du personnel
- Adaptation et reclassement des salariés
- Ordre des licenciements et entretien préalable
- Lettre de licenciement
- Information de l'administration
- Priorité de réembauche

Après-midi

2. Examiner les enjeux du e Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)

- Le Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)
- La Convention de Reclassement Personnalisé (CRP)
- Allocation Spécifique de Reclassement (ASR)
- Les Congés de reclassement, de mobilité, de conversion
- La cellule de reclassement
- Les allocations temporaires dégressives



Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

DRH, responsable juridique, juriste ou toute personne devant maîtriser les enjeux d'un licenciement économique

Pédagogie

Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes interrogatives permettant à l'élève de réfléchir et de trouver des réponses pertinentes.
- Utilisation de méthodes démonstratives afin de transmettre les concepts et savoir-faire puis établir une mise en application directe avec corrigé.
- L'intervenant pourra également proposer des auto-évaluations afin de rendre le stagiaire acteur de son apprentissage, il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

Modalités d'évaluation :

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Une évaluation en fin de formation sous forme de questions orales ou QCM pourra également être mise en place.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs des participants.

